



Mercredi 1^{er} décembre 2021

Signature de la charte de fonctionnement de l'Espace Régional de Dialogue Social de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) et les organisations syndicales de salariés du secteur ont signé ce jour 1^{er} décembre, en présence de Jean-Philippe Berlemont, directeur régional de la DREETS et de Jean-François Dalvai, directeur adjoint en charge de la politique du Travail, la charte qui présidera dans les trois prochaines années au fonctionnement du nouvel Espace Régional de Dialogue Social de l'Economie Sociale et Solidaire (ERDS).

A l'instar des ERDS constitués dans six des autres régions françaises, cet espace d'échanges reprend les grands principes de la déclaration commune nationale sur le dialogue social territorial dans l'ESS signée le 11 décembre 2015 tout en s'attachant à prendre en compte les spécificités régionales.

Dans une région caractérisée par un fort dynamisme du secteur (près de 162 876 emplois, soit près de 10% de l'emploi régional), et comptant plus de 16 800 entreprises dont beaucoup de petites structures particulièrement exposées aux mutations économiques, environnementales et sociétales, l'accompagnement constitue une nécessité.

Tel est précisément l'objet de l'ERDS, qui, bien que distinct des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) instituées par la loi du 17 août 2015 afin de représenter les salariés et les employeurs d'entreprises de moins de onze salariés, se présente comme un espace d'expérimentation et d'échanges tout en respectant les complémentarités avec les autres niveaux du dialogue social.

Il a aussi pour vocation la mise en œuvre des accords signés nationalement, en opérationnalisant les dispositions nationales en fonction du contexte, des spécificités et des besoins du territoire. Il peut notamment intervenir sur des problématiques telles que l'accompagnement des mutations, le développement de l'emploi, les conditions de travail, la prévention des risques, la formation tout au long de la vie, la gestion des parcours professionnels et des mobilités, la prévention des discriminations...

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr



Aux termes de la Charte, les partenaires sociaux présents à l'ERDS pourront associer à leur travaux les services déconcentrés de l'Etat, la collectivité régionale ou d'autres partenaires et ressources en expertise.

Ils définiront dans une feuille de route les priorités d'action et les projets associés, ainsi que les calendriers et modalités d'intervention. Ils privilégieront des méthodes de travail fondées sur l'analyse, la concertation, l'échange d'expériences, ainsi que les opérations d'information, de sensibilisation, de promotion et les actions innovantes.

La charte signée de jour s'assortit d'un dispositif d'évaluation qui donnera lieu à un bilan qualitatif annuel. Elle pourra être prorogée, modifiée ou abrogée suivant les résultats de cette évaluation.

Contacts presse

- Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service régional de la Communication Interministérielle :
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

- DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Unité Communication :
frederic.bully@dreets.gouv.fr

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr